

## COMMUNIQUÉ

---

Diffusion : 18 mars 2020 à 8 heures

### **COVID-19 : le CMQ et l'OPIQ émettent des directives à l'intention des cliniques spécialisées en soins du sommeil**

**Montréal, le 18 mars 2020** — Le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ) demandent à tous les centres ou cliniques offrant des soins du sommeil, y compris les établissements de santé, de reporter à une date ultérieure tous les rendez-vous et interventions non urgents, tels que les suivis annuels et certains tests diagnostiques.

Dans cette optique, les essais de masque et les tests avec appareil à pression positive continue ne devraient être effectués qu'en cas d'absolue nécessité. Dans de tels cas, les mesures préventives d'asepsie, de santé et de sécurité doivent être rigoureusement appliquées (respect de l'usage unique, directives du fabricant, etc.). De même, les recommandations du gouvernement quant aux mesures de prévention doivent être strictement respectées. Plus que jamais, ces précautions se révèlent fondamentales dans la prestation de soins de santé sécuritaires et de qualité.

« Dans ce contexte de pandémie, il est de notre devoir d'émettre des directives qui peuvent contribuer à limiter la propagation du coronavirus. En tant qu'ordre professionnel, nous devons mettre en place des mesures de précaution exceptionnelles afin d'assurer la protection des médecins et de la population », a déclaré le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins.

« Soigner et guérir, c'est bien, mais prévenir la maladie, c'est certainement mieux, et les directives que nous émettons aujourd'hui vont dans ce sens. En période de pandémie, nous devons nous mobiliser pour tenter de ralentir la propagation de la COVID-19. Ensemble, agissons maintenant », a souligné Jocelyn Vachon, président de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ces directives seront réévaluées à la lumière de l'évolution de la situation.

## **À propos du Collège des médecins du Québec**

Le Collège des médecins du Québec est l'ordre professionnel des médecins québécois. Sa mission : une médecine de qualité au service du public.

## **À propos de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec**

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a pour mission la protection du public, en assurant à la population québécoise des soins cardiorespiratoires sécuritaires et de qualité. L'OPIQ tient également un rôle central dans la promotion de la santé et la prévention de la maladie. Il regroupe plus de 4 000 inhalothérapeutes, des cliniciens avec une expertise confirmée en santé cardiorespiratoire, qui travaillent principalement au sein des établissements publics de santé du Québec.

-30-

Renseignements :

Leslie Labranche, relationniste de presse, Collège des médecins du Québec  
[media@cmq.org](mailto:media@cmq.org) | Ligne médias : 514 933-4179

Marise Tétreault, inh., M.A., coordonnatrice aux communications,  
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec  
[communications@opiq.qc.ca](mailto:communications@opiq.qc.ca) | Bureau : 514 931-2900 poste 30